

RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE D'ASTRIDA

ASTRIDA

Astrida, le 6 octobre 1951.



N° 2576/Sec.

OBJET:

Demande carte résidant  
permanent.

Monsieur le Vice-Gouverneur Général,

En annexe à la présente, j'ai l'honneur de vous trans-  
mettre une demande introduite par l'Arabe HAMUD BIN MOHAMED SULEMAN TOKI,  
sollicitant la carte de résidant permanent.

D'après les renseignements reçus le requérant serait  
monogame.

L'Administrateur de Territoire, W. ANTONISSEN,

A Monsieur le Vice-Gouverneur Général du Congo Belge,  
Gouverneur du Ruanda-Urundi

à

U S U M B U R A .

s/le couvert de Monsieur le Résident du Ruanda à KIGALI.